



COMPTE RENDU MATINEE PLANS D'EAU

Réunion de la CLE et de la Commission Milieux Aquatiques

Lundi 7 Juin 2022

Déroulement de la matinée

9h00 Accueil et Café

9h15 Plénière

Les plans d'eau sur le bassin versant du Couesnon – *Sylvie LE ROY, Syndicat du bassin versant du Couesnon,*

9h30- Impact des plans d'eau sur la ressource en eau et les milieux aquatiques, et principales solutions, *Hélène ANQUETIL, Office Français de la Biodiversité*

10h30-La Réglementation relative aux plans d'eau, *Johan ADAM, DDTM35*

10h45-Les mares : des plans d'eau pas comme les autres, *Pierre ROBIN, Conservatoire des Espaces Naturels de Normandie*

11h15-Les aides de l'AELB à la suppression des plans d'eau, *Maïna PRIGENT, AELB*

11h30-Présentation photos des travaux d'effacement de plan d'eau réalisés par les syndicats de Loisanse Minette et du Couesnon Aval, *Nicolas SOURDIN, SLM, Jérôme EVEN, SMCA*

11h45 Visite des travaux réalisés pour l'effacement du plan d'eau de Chauvigné

12h30 Déjeuner


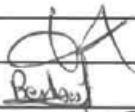
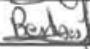
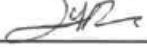
Personnes présentes :




Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon et Commission Milieux Aquatiques

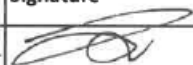

Président de la CLE : Joseph BOIVENT

Mardi 07 JUN 2022





MATINEE PLAN D'EAU

Organisme	Nom	Prénom	Inscription	Inscription Repas	Signature
Collège Elus					
Région Normandie	VOGT	Pierre			
Région Pays de la Loire	DESILLIERE	Florence			
Région Bretagne	PERRIN	Stéphane			
Département d'Ille et Vilaine	SOULABAILLE	Yann			
Département de la Manche	DENOT	André	1	1	
Département de la Mayenne	TARLEVE	Claude			
Communauté de communes du pays de Dol et de la baie du Mont-Saint-Michel	HERY	Jean-Pierre			
Communauté de communes de Bretagne Romantique	GUERCHE	Sandrine			
Liffré Cormier communauté	VEILLAUX	David			
Communauté de commune de l'Ernée	BUCHARD	Constant			
Fougères Agglomération	PARLOT	Cécile	excusée		
Val d'Ille Aubigné	MOREL	Gérard			
Mont-Saint-Michel Normandie agglomération	BICHON	Vincent	1	1	
Vitré Communauté	BERHAULT	Marie Louise	1	1	
Couesnon Marches de Bretagne	EON	Jean-Yves	1	1	
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	BRARD	Michel			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	COUASNON	Hubert			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	AVRIL	Henri			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	ISAMBARD	Albert			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	LEONARD	Gilbert	excusé		

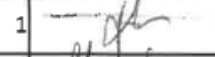



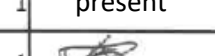

Organisme	Nom	Prénom	Inscription	Inscription Repas	Signature
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	CHAPDELAINÉ	Rémi			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	LEFEUVRE	Diana			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	JANVIER	Thomas	1	1	
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	COIRRE	Jean-Pierre	1	1	
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	BALLUAIS	Michel	excusé		
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	BRARD	Hervé			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	FORET	Alain			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	VASLET	Didier			présent
Représentants des maires de la Manche	NOEL	Didier			
Représentants des maires de la Manche	GUERIN	Jean-René			
Représentants des maires de Mayenne	GAHERY	Jean-Paul			

Organisme	Nom	Prénom	Inscription	Inscription Repas	Signature
Collectivité Eau du bassin rennais	PINAULT	Pascal		1	
Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin du Couesnon	BOIVENT	Joseph	excusé		1
Syndicat Mixte du Couesnon Aval	HALAIS	Louis			
Syndicat Loisanse Minette	DESLOGES	Jean	excusé		
Syndicat départemental de l'eau de la Manche	RABASTE	Yann			
Collège Usagers					
Chambre d'Agriculture de la Manche	LECOMPAGNON	Philippe			
Chambre d'agriculture de la Mayenne	ROULAND	Bruno			
Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine	SALMON	Florian			
Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Saint-Malo - Fougères	LAGADEC	Marie-Claire			
Comité Départemental du canoë-kayak d'Ille-et-Vilaine	DUCOURET	Bernadette			
Eau et Rivières de Bretagne	MAUDET	Annie			
Eau et Rivières de Bretagne	BELLENFANT	Joël			
Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique d'Ille et Vilaine	LEMEE	Hervé			
Groupement des agrobiologistes d'Ille-et-Vilaine	FRETAY	Sonia			
La Passiflore	HARVEY	Mathilde			
La Passiflore	BOUREL	Gérard		1	0
Réseau d'Education à l'Environnement du Pays de Fougères	BERNIER	Dominique		1	1 
Réseau d'Education à l'Environnement du Pays de Fougères	JUIGNET	Ludovic			
Section régionale de la conchyliculture de Bretagne nord	HURTAUD	Frédéric	excusé		
Syndicat départemental de la propriété privée rurale d'Ille-et-Vilaine	BARBIER	François	excusé		
UFC-Que choisir	BELLOIR	Daniel	excusé		

Collège Etat

Agence de l'Eau Loire Bretagne	Le directeur	ou son représentant			1	
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche - MISEN	Le directeur	ou son représentant				
Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine - MISEN	Le directeur	ou son représentant				
DREAL de bassin Loire Bretagne	Le préfet coordonateur du bassin Loire Bretagne	ou son représentant				
Office Français de la Biodiversité - Délégation régionale Bretagne	Le directeur <i>sa représentante</i>	Mme Anquetil	1	1	1	
Préfecture de la Manche	Le préfet	M. Depinoy	1	0		
Préfecture de la Mayenne	Le préfet	ou son représentant				
Préfecture d'Ille-et-Vilaine <i>DDTM d'Ille-et-Vilaine</i>	Le préfet <i>le directeur</i>	M. Adam <i>délégué DDTM</i>	1	1	1	
Sous-préfecture de Fougères-Vitré	Le sous-préfet de Fougères-Vitré	ou son représentant				

Autres						
Syndicat du bassin versant du Couesnon	LE ROY	Sylvie	1	1	1	
Syndicat du bassin versant du Couesnon	GAUTHIER	Emmanuelle	1	0	0	présente
Syndicat Mixte du Couesnon Aval	EVEN	Jérôme	1	1	1	
Couesnon Marches de Bretagne	BAGUENARD	Caroline	1	1	1	
Mairie les portes du coglais	MONTEBAULT	Mélanie	1	0		
FDAAPPMA35	ARTUR	Gwénaél	1	0	0	présente
Vice Président, Couesnon Marches de Bretagne	SOURDIN	Jean-Frédéric	1	1	1	
Syndicat Loisanse Minette	PRIOUL	Joëlle	1	1	1	
Commune de Saint Christophe de Valains	THOMAS	Sylvain	1	1	1	

Organisme	Nom	Prénom	Inscription	Inscription Repas	Signature
AAPPMA la truite Pleine fougeraise	LAVRILLOUX	Michel	1	0	
Mairie St christophe de valains	THOMAS	Sylvain	1	1	
Élu, délégué slm de chauvigné	FRETAY	Thierry	1	1	
DDTM 50	TONNOIR	Julien	1	1	
DDTM 35 - Service Eau et Biodiversité - Pôle Police de l'Eau	MARQUER	Christophe	1	1	
Fougères Agglomération	COTTO	Sylvain	1	0	
CEN Normandie	ROBIN	Pierre	1	1	
Syndicat Loisançe Minette	SOURDIN	Nicolas	1	1	
Syndicat du bassin versant du Couesnon	DUPONCHEEL	François-Xavier	1	1	présent
Syndicat du bassin versant du Couesnon	DANET	Erwan	1	1	

Total : 30 participants

Rédaction : LE ROY Sylvie

Les documents projetés lors de la réunion sont disponibles avec la version numérique du présent compte rendu sur <https://bassin-couesnon.fr/bassin-couesnon/le-sage/compte-rendu-reunions>

1. Introduction

Sylvie Le Roy, Syndicat du bassin versant du Couesnon

Pourquoi s'intéresser à la thématique des plans d'eau ? A titre individuel, nous en avons une vision généralement positive. Les étangs sont des pièces d'eau, conçues pour l'agrément, la pêche ou plus rarement de petites activités nautiques. Ils invitent à l'apaisement, la détente.

Depuis quelques années, une prise de conscience que les plans d'eau peuvent présenter plus d'inconvénients que d'avantages émerge particulièrement en Ille et Vilaine.

Cela tient en particulier à leur nombre et leur densité qui est particulièrement importante en Ille et Vilaine et le Couesnon ne fait pas exception (2.46 plans d'eau/km² contre 0.54 au niveau national), au fait qu'ils intersectent très souvent un patrimoine en eau plus important que sont nos rivières et en perturbent le fonctionnement : 75% des plans d'eau dans la bande des 100 m. autour des cours d'eau donc présentant des impacts potentiels sur le régime hydrique du cours d'eau ; 43% des plans d'eau dans la bande des 10 m. donc présentant des impacts potentiels sur le régime hydrique + le fonctionnement et la qualité du cours d'eau.

Cela tient aussi à la quantité importante d'eau qui peut s'en évaporer l'été, quelle que soit la localisation du plan d'eau sur le bassin versant (en moyenne 0.25 à 0.5l/ha/s d'évaporation).

La prise de conscience émerge mais compte tenu des préjugés positifs, elle est loin d'être évidente pour tous. Prendre le temps de la connaissance est nécessaire. C'est tout l'objet et l'ambition de cette matinée qui nous l'espérons vous donnera les outils pour Comprendre les impacts des plans d'eau, connaître la réglementation en vigueur et ses nuances, Apprécier l'exception que représentent les mares dans le vaste ensemble de ce qu'on qualifie de plans d'eau, et connaître les aides financières de l'AELE pour les actions réduisant l'impact des plans d'eau

En fin de matinée, après un tour d'horizon rapide des projets en cours d'effacement de plans d'eau sur BV du Couesnon, nous irons découvrir un exemple concret à côté de l'auberge.

2. Impact des plans d'eau sur la ressource en eau et les milieux aquatiques, et principales solutions,

Hélène ANQUETIL, Office Français de la Biodiversité

Résumé

L'intérêt pour les plans d'eau a beaucoup fluctué tout au long de l'histoire : Avant la révolution, il représentait un signe de notabilité, voire de noblesse ; après la révolution de 1789 il y a eu beaucoup de comblements. L'intérêt pour les plans d'eau est revenu dans les années 1970 - 1980 avec les plans d'eau d'agrément : **la majorité des étangs, à vocation de loisirs, a été créée dans les années 1970** de même que les retenues d'eau avec l'intensification de l'agriculture. En Ille et Vilaine, il s'agit en majorité d'étangs de loisirs.

On distingue les plans d'eau selon leurs usages ou leur mode d'alimentation/restitution des eaux. Cette dernière typologie est utilisée pour évaluer l'impact des plans d'eau sur les cours d'eau.

Les plans d'eau présentant l'impact maximum sont les retenues sur cours d'eau, avec prélèvements estivaux, avec restitution d'eau de surface et sans débit réservé :

Impacts sur la biodiversité :

- **Les plans d'eau peuvent présenter un intérêt pour la biodiversité par ajout d'espèces inféodées aux milieux aquatiques et humides mais dans des conditions particulières.** Cet intérêt est très variable en fonction des espèces considérées (conditions particulières pour les oiseaux ; faible intérêt de manière générale pour les amphibiens, présence d'odonates dans tous les plans d'eau mais espèces rares des plans d'eaux oligotrophes et acides.
- Un plan d'eau en barrage sur un cours d'eau constitue un **obstacle à la continuité écologique** : On note à l'aval de tels plans d'eau un **excès d'espèces caractéristiques des zones de plaine au détriment des espèces caractéristiques de l'amont de cours d'eau** (truite fario, vairon...). La dérive typologique persiste sur une distance de près d'un km quelle que soit la taille de l'étang.
- A cette dérive, s'ajoute **l'échappement d'espèces introduites** qui rajoute à la perturbation des populations de poissons en place.

Impact sur la température des cours d'eau

- Les plans d'eau constituent des systèmes lenticques (**eaux stagnantes**) qui présente une **stratification thermique**, en particulier l'été (température se réchauffant dans les couches supérieures ; voir diapos 23 à 27), avec des conséquences importantes sur la température du cours d'eau en aval. Les températures qui fluctuent naturellement au sein d'une journée sont rendues complètement **homogènes** après le rejet d'eau du plan d'eau dans la rivière et **une augmentation de la température moyenne**. Les oscillations commencent à réapparaître seulement 150 m après le rejet.
- Des petits plans d'eau peuvent avoir un effet de réchauffement plus important qu'un grand plan d'eau qui va tamponner la T°.

Impact sur le taux d'oxygène

- L'augmentation de la température provoquée par le plan d'eau entraîne en même temps une diminution de l'oxygène dissous. **Or les organismes aquatiques (salmonidés, cyprinidés) sont très sensibles aux variations d'oxygène.**

Impacts sur la physico-chimie (sédiments et nutriments)

- D'abord décanteur de sédiments, le plan d'eau devient également producteur de matière organique, de phyto et zooplancton, ce qui **tend à accroître la turbidité de l'eau**.
- De plus, le piégeage de sédiments grossiers crée un **déficit de substrats grossiers favorables à la vie et à la reproduction d'espèces aquatiques et un déséquilibre hydromorphologique** : le manque de sédiment va « inciter » le cours d'eau à éroder les berges (effondrement) ou le fond du lit (enfouissement)
- **La période de vidange présente un risque de départ très brusque de matières en suspension** vers le cours d'eau avec des conséquences importantes sur le taux d'oxygène (baisse), le taux d'ammoniac (augmentation) entraînant **des risques de mortalité importante des espèces aquatiques** et des **effets différés sur les taux de reproduction** du fait du colmatage des frayères.
- **Dans les plans d'eau eux-mêmes** la présence importante de matières organiques entraîne des oscillations importantes des taux d'oxygène (en excès le jour et déficit la nuit) avec des **risques**

de mortalité des espèces animales très importants (embolie gazeuse le jour, manque d'oxygène la nuit) ; de plus ces plans d'eau riches en matières organiques sont le support de production de cyanobactéries planctoniques toxiques pour l'homme selon différents schémas en fonction des toxines produites.

Impact sur l'hydrologie

- Ces impacts dépendent de la température de l'air et de la surface de l'eau, des précipitations et du vent.
- En moyenne, un plan d'eau évapore entre 0.25 et 1.8 l./s/ha, la valeur plus haute correspondant à la saison estivale.
- **Sur le Couesnon, dans le cadre de l'étude gestion quantitative, les pertes par évaporation sont estimées entre 0.25 et 0.5l/s/ha l'été.**
- Plus le débit du cours d'eau est faible, plus l'impact est important et cet impact est majoré en tête de bassin versant.

A l'échelle d'un bassin versant l'impact cumulé des plans d'eau sur la qualité de l'eau sera fonction de leur densité leurs caractéristiques, leur gestion.

Une forte densité de plans d'eau dégrade le Bon Etat des masses d'eau cours d'eau en agissant sur tous les indicateurs de l'état écologique (Indicateurs physico-chimiques et biologiques)

Sur un bassin versant de taille moyenne (classe 3) comme le BV du Couesnon, le seuil de vigilance est une densité de 0.25% de surface en plan d'eau. Celui-ci est largement dépassé, puisque la densité de plans d'eau sur BV Couesnon est de 0.54 % de la surface.

Mme Anquetil présente ensuite une série de solutions pour limiter voire supprimer l'impact des plans d'eau sur les cours d'eau : mesures d'atténuation, de réduction ou de suppression.

Questions/réponses

Mme Anquetil : La distance réglementaire entre un plan d'eau et un cours d'eau est de 10 voire 30 m du PE.

M. Bourel : Peut-on extrapoler les risques pour la qualité des masses d'eau que vous avez présentés à la situation sur l'Everre, le Muez ?

Mme Le Roy : En effet, sur ces deux masses d'eau, sans régler le problème des PE, on n'atteindra pas le bon état en 2027.

M. J.F. Sourdin : ce sont aux collectivités de peut-être montrer l'exemple.

M. Janvier : la majorité des plans d'eau sont privés. Comment faire ?

M. Eon : En fait les principaux problèmes exposés concernent les plans d'eau alimentés par les cours d'eau, pas les retenues collinaires ?

Mme Anquetil : Attention, les retenues collinaires vont intercepter les écoulements en été, c'est autant d'eau qui ne va pas s'infiltrer ou rejoindre le réseau hydrographique à un moment où les débits sont bas.

M. Eon : Oui mais avec le réchauffement climatique, il faudra bien faire des retenues, sinon ça va dans la mer.

Mme Anquetil : Avant d'aller dans la mer, cette eau va alimenter les nappes, les plantes, les cours d'eau, les zones humides. Elle rentre dans un cycle du bassin versant assure plusieurs fonctions et ne va pas directement à la mer. De plus, même en retenue collinaire, une partie de l'eau stockée est évaporée ce qui peut accentuer un problème quantitatif.

Mme Artur : A l'aval de l'Everre, l'effet est déjà présent. En été, on constate un assèchement du cours d'eau en aval du plan d'eau principal.

M. N. Sourdin : le problème c'est qu'il y a plusieurs plans d'eau sur le cours d'eau.

M. Bernier : Beaucoup d'étangs réalisés dans les années 80 sont liées à la sécheresse de 76. Mais quid des bassines en Vendée ?

Mme Le Roy : Les bassines implantées côté Vendée et Poitou Charente commencent à avoir un impact significatif sur le niveau des nappes qui baisse ;

M. Tonnoir : faut-il prévoir un fond bâché ou argileux ?

M. Robin : Le mieux, c'est d'installer une bâche en EPDM (pas pvc) car ça ne se détériore pas.

Mme Anquetil : En tout cas il faut que le plan d'eau soit imperméable sinon ça draine le cours d'eau.

M. Pinault : Il me semble que l'on a un travail très fin à faire dans les PLU(i). Pourquoi pas transformer les plans d'eau par des mares ...

3. La Réglementation relative aux plans d'eau,

Johan ADAM, DDTM35

Résumé :

- Les plans d'eau sont soumis à déclaration au titre des IOTA à partir de 2000m² depuis 1993. En 1999, ce seuil a été abaissé à 1000 m²
- D'autres rubriques peuvent être concernées suivant les situations de projet de création de plans d'eau : prélèvement en nappes aquifères, rejets dans le milieu naturel, création d'un obstacle à la continuité écologique.
- Chaque propriétaire de plan d'eau doit respecter la continuité écologique, un débit réservé, la sécurité de son ouvrage hydraulique, l'absence de rejet au milieu d'espèces exotiques envahissantes...
- Les plans d'eau créés avant 1992 peuvent continuer d'exister à condition de déposer un dossier administratif avant le 31/12/2006 ; pour ceux qui n'auraient pas procédé à ce dépôt de dossier, les conditions de régularisation deviennent plus strictes : apporter la preuve de la propriété et que l'exploitation n'a pas cessé depuis plus de 2ans, démontrer l'absence de danger pour les milieux aquatiques.
- Beaucoup de plans d'eau n'ont pas d'existence légale en Ille et Vilaine.
- Les notaires demandent parfois des infos à la DDTM35, mais ce n'est pas toujours le cas.

- Ne sont plus régularisés les plans d'eau situés en barrage ou alimentés par le réseau hydrographique, sauf s'ils sont fondés en titre (<révolution française), ou fondés sur titre (présence sur carte de Cassigny)
- Si plans d'eau alimentés par ruissellement :
 - <1993 , Régularisation
 - 1993 et 1999 et <2000 m2, régularisation
 - >1999 et <1000m2, régularisation
- En cas de situation irrégulière ou régulière mais très impactante pour le milieu, dans le cadre d'une demande de régularisation pour le 1^{er} cas, il y a information du propriétaire/exploitant, demande de réduction de l'impact sur la qualité de l'eau (allant de la déconnexion du réseau hydro jusqu'à la suppression) et mise en contact avec la structure gemapienne compétente pour une expertise/accompagnement.
- L'arrêté de 2021 : ne considère plus les lagunes et bassin d'orage comme des plans d'eau.
- Arrêté ministériel : les nouveaux plans d'eau sont interdits s'il y a destruction de zones humides

Questions/réponses

M. Bourel : L'analyse de régularisation doit aussi s'appliquer lors d'extension de plans d'eau

M. Adam : oui, c'est le cas. Par ailleurs, on ne peut pas empêcher la régularisation d'un plan d'eau fondé en titre ou sur titre mais cela ne va pas empêcher d'encadrer si un impact est noté sur le milieu. On peut obliger les propriétaires à faire une étude d'impact. Sur le BV Couesnon, on a beaucoup de petits plans d'eau de moins de 1000 m2. En Ille et Vilaine, il y a seulement 21 plans d'eau de plus de 3ha.

Mr Bourel : Il faut informer les communes sur les démarches à effectuer pour la régularisation ou la création de nouveaux plans d'eau.

M. Pinault : Comment savoir quels plans d'eau sont régularisés ?

M. Adam : Il faut nous le demander.

Mme Artur : Qu'en est-il de la situation sur l'Everre et le Muez ?

M. Adam : On aimerait avoir des vitrines et travailler avec les collectivités pour montrer des exemples positifs de déconnexion ou de suppression de plans d'eau. Cela n'est pas toujours évident de procéder à des effacements car souvent la digue est une route. Par ailleurs, il y a possibilité de réaliser une procédure administrative si le plan d'eau compromet l'atteinte du bon état.

Mme Le Roy : Pour répondre à Gwénaél, sur les deux masses d'eau, sans régler le problème des plans d'eau, on n'atteindra pas le bon état en 2027. C'est la raison pour laquelle M. Boivent a décidé d'adresser un courrier co-signé par les présidents et vice-présidente des structures Gémapiennes du BV Couesnon. Ils demandent conjointement à ce que les services de l'Etat s'engagent dans le cadre du futur contrat de BV unique prennent le relais des structures gemapiennes en cas de refus des propriétaires de mettre en conformité leurs plans d'eau avec la réglementation en matière de continuité et d'impact sur la qualité de l'eau.

M. Eon : Il y a aussi le problème étangs qui s'ensavent.

M. Adam : La priorité pour nous ça reste les plans d'eau en barrage de lit mineur.

4. Les mares : des plans d'eau pas comme les autres,

Pierre ROBIN, Conservatoire des Espaces Naturels de Normandie

Résumé

Une mare est une étendue d'eau d'une superficie inférieure à 5000m², sans zone aphotique, et d'une profondeur moyenne de 2 mètres, sans système de vidange. Il s'agit d'un milieu stagnant temporaire ou permanent alimenté par la pluie et le ruissellement, majoritairement d'origine anthropique.

Les mares sont menacées, pour plusieurs raisons, de comblement. L'enjeu de leur restauration tient essentiellement au rôle de réservoirs de biodiversité qu'elles portent. En termes d'aménagement, il faut favoriser une berge en pente douce (30%), des strates de végétation différentes et une berge sinueuse pour favoriser les linéaires d'échanges.

Après l'effacement de cours d'eau, la création de quelques mares suffisamment éloignées du réseau hydrographique mais dans l'emprise du plan d'eau préexistant constituent avec la restauration du cours d'eau, une alternative intéressante à proposer aux propriétaires attachés à la présence de pièces d'eau sur leur propriété.

Questions/réponses

M. Duponcheel : y a-t-il des poissons dans les mares ?

M. Robin : il peut y en avoir mais c'est plutôt à proscrire compte tenu du rôle de prédateurs qu'ils peuvent jouer vis-à-vis des autres espèces comme les insectes ou petits batraciens. De plus, les poissons mangent la végétation et donc les supports de ponte des amphibiens.

M. Duponcheel : 5000 m² pour une mare, c'est beaucoup, non ?

M. Robin : Oui mais en réalité, la majorité des mares restaurées font 300m².

M. Pinault : Qui fait l'entretien ? Habituellement, il faut un usage pour les propriétaires (Abreuvement des animaux ...) pour que l'entretien ait lieu.

M. Robin : Chez les agriculteurs, c'est malheureusement souvent considéré comme de la perte d'espace. C'est bien au propriétaire de se charger de leur entretien.

5. Les aides de l'AELB à la suppression ou déconnexion des plans d'eau,

Maïna PRIGENT, AELB

Résumé : les aides apportés par l'AELB interviennent au titre 11^e programme de l'AELB pour des actions en faveur de la restauration de la continuité écologique (taux pouvant aller jusqu'à 70%), ou de travaux de restauration de cours d'eau et zone humide. Des aides peuvent également être apportées aux collectivités pour de l'acquisition foncière préalable aux travaux. Les taux sont de 50%

pour des actions prioritaires de la stratégie de territoire. L'AELB peut intervenir également dans le cadre d'appel à projet nationaux.

Questions/réponses

M. Bichon : sur le Couesnon Aval, nous avons répondu à un appel à projet pour l'effacement des 3 plans d'eau

Mme Prigent : Dans ce cas, il s'agissait d'un appel à contribution

M. Depinoy : les appels à projet concernent-ils le côté Manche ?

Mme Prigent : En tant qu'AELB, nous intervenons sur tout le BV du Couesnon, y compris côté Manche, mais pas au-delà du Couesnon. Après c'est du ressort de l'AE Seine Normandie.

6. Présentation photos des travaux d'effacement de plan d'eau réalisés par les syndicats de Loisanche Minette et du Couesnon Aval,

Nicolas SOURDIN, SLM, Jérôme EVEN, SMCA

Les photos des travaux effectués pour l'effacement de plans d'eau sur Loisanche Minette sont présentées brièvement par Nicolas Sourdin. Jérôme Even présente ensuite les photos avant et après effacement du plan d'eau de l'auberge de Chauvigné que les participants vont ensuite visiter.

Fin de la matinée vers 14h15 après le déjeuner à l'auberge.